



FRANCE **HORIZON**

Une place pour tous,
une chance pour chacun.

Projet d'accueil

HORIZON CLICHY

Multi-accueil de 56 berceaux – 143 Avenue de Clichy - Paris 17

Tables des matières

Introduction

I/Présentation de l'établissement

- a- **Implantation**
- b- **Locaux**
- c- **Type d'accueil proposé**

II/ L'accompagnement, un travail en équipe

- a- **L'équipe**
- b- **Un accompagnement global pluridisciplinaire**

III/ Inclusion

- A- **Du côté de la famille**
 - 1- **A Vocation d'Insertion Professionnelle**
 - 2- **Mixité sociale**
- B- **Du côté de l'accueil de l'enfant**
 - 1- **Handicap**
 - 2- **Projet d'Accueil Individualisé**

IV/ Développement durable

Conclusion

Introduction

Le projet d'accueil s'inscrit dans le projet d'établissement qui a pour objectif de détailler les actions et les axes pédagogiques, de détailler les pratiques professionnelles et le développement partenarial... En somme, il permet de positionner la structure dans son environnement institutionnel et d'indiquer les évolutions en terme de missions, de public, de modalités d'accueils, de valeurs défendues... En effet, selon le *décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant chaque EAJE a pour obligation d'avoir recours à un référent santé et accueil inclusif. Il est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.*

PARTIE I - L'ASSOCIATION FRANCE HORIZON

France Horizon : raison d'être & projet associatif

Depuis 84 ans, France Horizon agit pour lutter contre l'exclusion sociale, la précarité et la dépendance liée à l'âge afin de garantir à chacun-e des conditions de vie dignes en France ainsi qu'un accompagnement vers l'autonomie.

À l'écoute des besoins des territoires, notre engagement se porte auprès des personnes isolées, des familles en situation de précarité, des séniors, des jeunes adultes, de la petite enfance, des Français de retour de l'étranger et des personnes en exil.

L'activité de l'association est ainsi structurée autour de 5 pôles d'activités - **Français de l'étranger-rapatriés, Inclusion sociale, Demandeurs d'asile et réfugiés, Seniors, Petite enfance** – composés de plus de 200 établissements et dispositifs sociaux, médico-sociaux et éducatifs répartis au sein de 9 régions.

Un Conseil d'administration, se réunissant chaque trimestre et composé de 14 membres bénévoles, définit les orientations stratégiques et veille à leur bonne mise en œuvre.

Un Bureau se réunissant mensuellement en présence du Directeur Général permet une animation des travaux stratégiques en amont et en aval des décisions du Conseil d'administration ainsi qu'un suivi régulier de l'activité des établissements.

Les services de la Direction générale œuvrent auprès des directions des établissements afin de les appuyer dans leur gestion et leur développement.

Les cinq pôles d'activités de l'association France Horizon :

- Pôle « Français de l'étranger-rapatriés »

Représentant aujourd'hui 10 à 20 % des personnes prises en charge par France Horizon, cette mission est transversale à ses deux autres pôles d'activités. Pouvant à tout moment être sollicité par la cellule de crise du Ministère des Affaires Etrangères, France Horizon et ses établissements sont toujours en mesure de répondre aux rapatriements d'urgence occasionnés par des troubles géopolitiques et/ou crises humanitaires. En 2019, 66 personnes ont été rapatriées via le MAE, et 64 Français de retour de l'étranger orientés par les SIAO et/ou les DDCS ont été pris en charge par nos équipes.

- Pôle « Inclusion sociale »

Familles, mères isolées, personnes seules, sans abris... Par l'engagement de ses professionnels et un maillage territorial pertinent, France Horizon met l'innovation et la collaboration au service des personnes en situation d'exclusion.

- Pôle « Accueil et Insertion (AI) »

Les établissements AI de France Horizon ont accueilli, hébergé et/ou accompagné en 2019 plus de 30 000 personnes rencontrant des difficultés sociales, dont 17 000 personnes réfugiées et migrantes. Les établissements et dispositifs d'accompagnement sont répartis sur l'ensemble du territoire national, dans ou à proximité de métropoles dynamiques, condition indispensable pour

permettre d’amorcer un parcours d’insertion. France Horizon gère près de 150 établissements et services sociaux, mobilisant près de 500 salariés.

- **Pôle « Seniors »**

Habilités à l’aide sociale, nos 9 EHPAD et notre résidence autonomie proposent aux seniors in hébergement et un accompagnement personnalisé adapté à chaque situation individuelle. *

- **Pôle « Petite enfance »**

En partenariat avec mairies et CAF, France Horizon développe depuis 2017 des établissements d’accueil du jeune enfant, tels que des crèches multi-accueil. Lieu de mixité sociale, elles permettent à toute famille, quelles que soient ses contraintes ou son milieu social – d’accéder à un mode garde qualitatif pour ses enfants. L’association assume aujourd’hui la gestion de 3 crèches à Paris.

La gouvernance de l’association

Le conseil d’administration de France Horizon a pour force d’être composé à la fois de représentants de l’Etat et de professionnels des secteurs du médico-social, du social ou encore de l’immobilier. La direction nationale de France Horizon quant à elle est pilotée par :

Le siège social de l’association, situé en région parisienne, regroupe une équipe en charge du pilotage :

- de la qualité (avec notamment la présence d’un médecin référent national)
- de la gestion financière et du contrôle de gestion
- des ressources humaines
- des questions juridiques
- du patrimoine immobilier
- de l’informatique
- de la communication
- du développement

PARTIE II - L’ÉTABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DE CLICHY : REPÈRES JURIDIQUES, MISSIONS ET PUBLICS ACCUEILLIS

I. Présentation de l’établissement

Le multi-accueil Clichy est un établissement d’accueil jeunes enfants (EAJE) géré par l’association France Horizon qui dispose d’un agrément de 56 berceaux, répartis en 4 sections (bébé, bébé-moyens, moyens-grands et grands). Il est ouvert pour l’accueil des familles de 8h à 19h, du Lundi au Vendredi.

Cette organisation, adaptée au développement de l’enfant, permet aux enfants de grandir à leur rythme. Nous avons la chance de pouvoir travailler avec deux sous sections. Ainsi, la répartition ne se fait pas en fonction de l’âge, mais de l’évolution de l’enfant. C’est son rythme qui vient nous dicter la manière de lui proposer son accueil et son accompagnement, et non pas à l’enfant de s’accoutumer à la cadence institutionnelle, souvent proposé selon une organisation en 3 sections (bébés-moyens-grands).

I/Présentation de l'établissement

a- Implantation

La crèche Clichy est située dans le 17^{ème} arrondissement de Paris entre la gare de Pont Cardinet - qui relie les lignes J et L du transilien aux villes d'IDF nord du 92 et du 95, à Paris, via la gare Saint Lazare - et la station Brochant sur la ligne 13 du métro. En décembre 2020, le prolongement de la ligne 14 s'inscrit dans le cadre du projet Grand Paris, dont une des nouvelles stations se situe à Pont Cardinet, proche de la gare et de la crèche.

La crèche incarne le reflet du quartier par sa mixité sociale. D'un côté nous trouvons les classes sociales plus aisées avec le secteur des Batignolles et de l'autre, nous situons l'avenue de Clichy, plus populaire. Certaines de ses rues alentour renvoient à des milieux très défavorisés abritant de nombreux hôtels sociaux et logements sociaux.

La crèche Clichy s'adapte aux besoins sociaux constatés localement. Elle est labellisée « AVIP » (A Vocation d'Insertion Professionnelle). Ce dispositif AVIP marque l'engagement de la structure pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de parents souvent éloignés de l'emploi en soutenant l'accueil de leur enfant. C'est 1 famille sur 4 qui s'inscrit dans une démarche d'insertion sociale et est accompagnée par les services sociaux locaux.

Le 17^{ème} arrondissement de Paris propose plusieurs EAJE, regroupant environ 70 structures : crèches collectives, multi accueil, halte-garderie, micro crèches, crèches familiales. La crèche Clichy se situe au milieu de toutes ces structures d'accueil du jeune enfant.

b- Locaux

L'établissement est situé en pied d'immeuble dans une copropriété. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il se compose d'un SAS, d'un hall d'entrée avec le bureau de la direction, le local poussettes, et des toilettes à disposition des familles.

La structure est divisée en deux pôles : le pôle petit et le pôle des grands, comprenant chacun d'eux, 2 sections communicantes. Une salle polyvalente est à disposition des enfants.

Chaque section dispose d'une salle de change et d'un dortoir, excepté la section des moyens-grands dont le dortoir est au sein de la section des grands.

L'espace du personnel rassemble les vestiaires, les différents espaces dédiés au technique (local poubelle, local ménage, réserve ménage, buanderie) ainsi que l'office de préparation des repas et la biberonnerie. Cet espace propose également une salle de pause pour les professionnels.

c- Type d'accueil proposé

L'établissement propose différents modes d'accueil, afin de s'adapter au plus près des besoins des familles. L'admission d'un enfant n'est pas conditionnée à l'exercice d'activité professionnelle des parents.

[L'accueil régulier \(à temps plein ou temps partiel\)](#)

L'inscription de l'enfant est impérative avant tout accueil régulier.

Pour tous les accueils réguliers, un contrat est établi en deux exemplaires entre la famille et la direction de la structure. Il précise :

- Les modalités d'accueil de l'enfant : il fixe les jours d'accueil, ainsi, que les horaires quotidiens d'arrivée et de départ, en fonction des besoins exprimés par les parents au moment de l'admission et des possibilités d'accueil de l'établissement.
- L'enfant est inscrit pour un nombre d'heures mensuel. Le nombre d'heures n'est pas soumis à minima.
- Les conditions tarifaires qui vont permettre le calcul de la participation financière de la famille.
- Les raisons pour lesquelles le contrat devra être expressément revu.

La famille connaît ses besoins à l'avance et ceux-ci sont récurrents. L'enfant est connu et inscrit dans la structure selon son contrat d'accueil.

Le contrat est un engagement entre les deux parties. La signature précise le respect de ce dernier. Cet accueil peut être complété occasionnellement par des heures supplémentaires « hors contrat », qui seront facturées en complément horaire, sur la base du même tarif horaire.

Chaque changement de contrat qui se fait durant le mois en cours, prend effet au 1^{er} du mois suivant.

[L'accueil régulier atypique](#)

Dans les accueils réguliers, nous retrouvons également les accueils dits « atypiques ».

Le planning d'accueil peut être établi en roulements ou avec des horaires variables chaque jour. L'accueil est soumis aux mêmes conditions que l'accueil régulier. Afin d'accueillir dans les meilleures conditions tous les enfants et compte-tenu de l'importance des demandes, les présences prévisionnelles doivent être fournies à l'établissement la première semaine du mois pour l'accueil du mois suivant.

[L'accueil occasionnel](#)

L'inscription de l'enfant est impérative avant tout accueil occasionnel.

L'accueil occasionnel permet de répondre à des besoins irréguliers ou ponctuels des familles. Ses besoins ne peuvent pas être définis à l'avance dans un contrat. Les enfants sont accueillis pour une durée limitée, qui ne se renouvelle pas à l'identique d'une semaine à une autre, ou d'une journée à l'autre. Aucune condition d'activité professionnelle des parents n'est exigée. L'accueil de l'enfant se fait en fonction de la demande des parents et de la disponibilité de l'équipement.

[L'accueil exceptionnel ou d'urgence](#)

Un accueil exceptionnel ou d'urgence peut intervenir lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit, donc, d'un cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure.

Une inscription « minimale » de l'enfant est impérative (fiche d'inscription avec coordonnées des parents et carnet de vaccination à jour).

L'accueil d'urgence correspond à la possibilité d'un accueil immédiat en cas de difficulté ponctuelle. Il consiste en un accueil provisoire justifié par une situation dont la gravité nécessite une prise en charge rapide de l'enfant. Il est donc limité dans le temps, en corrélation avec la situation d'urgence.

La structure peut appliquer un tarif horaire moyen, établi sur la moyenne des participations familiales calculées sur l'année passée. En cas d'urgence sociale, le tarif plancher peut-être appliquer.

L'accueil d'urgence est proposé pour un temps déterminé et limité selon les besoins de la famille et les possibilités d'accueil de la crèche. Il peut être renouvelé une fois après accord de la directrice de la crèche.

La restauration

Les repas ainsi que le lait sont fournis par le multi-accueil. Les repas sont préparés par notre prestataire, puis livrés en liaison froide à la crèche. Les menus sont élaborés par une diététicienne afin de répondre au mieux aux besoins nutritionnels des enfants en bas âge. Les familles ont la possibilité d'amener leur lait pour assurer une continuité entre la maison et le multi-accueil.

Les normes d'hygiène sont soumises à la réglementation en vigueur (HACCP) dans les établissements accueillant des jeunes enfants.

L'hygiène

Nous fournissons les couches de la marque *Pommette*. Les familles ont la possibilité d'amener leurs propres couches pour assurer une continuité entre la maison et le multi-accueil, particulièrement dans un contexte d'allergie ou de peau atopique.

II/ L'accompagnement, un travail en équipe

a- L'équipe

L'équipe encadrante est composée de la directrice EJE, de 2 EJE, de la secrétaire administrative et qualité, du médecin, de la psychologue, de la psychomotricienne et d'une IDE.

La **directrice** titulaire du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants :

- Assure la responsabilité et la gestion de l'établissement, qu'il s'agisse de l'organisation et de l'animation générale de l'établissement, de son financement, de l'encadrement du personnel et de la répartition des tâches, des différents intervenants attachés à la structure et du concours des équipes pluridisciplinaires extérieures,
- S'assure de la qualité de la prise en charge des enfants, de leur sécurité affective et physique,
- Est garante de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement,
- Prononce l'admission des enfants en collaboration avec le Service Petite Enfance de la Mairie ;
- Calcule la participation financière des familles selon le barème en vigueur et assure les encaissements. Elle assure la gestion budgétaire, les commandes et fait assurer la maintenance des locaux,
- Fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité et prend les mesures adaptées en cas d'urgence.
- Fait appliquer les dispositions du règlement de fonctionnement.

Elle assure par ailleurs la fonction d'Éducatrice de Jeunes Enfants quand les conditions d'encadrement (absences prévues et non prévues) le nécessitent.

Les **EJE** sous l'autorité de la direction, sont garantes du projet pédagogique et de son application. Elles contribuent à l'éveil et au développement global de chaque enfant en assurant la formation des collègues sur le plan éducatif. Elles interviennent auprès des enfants pour les accompagner dans leur apprentissage vers l'autonomie et de la vie sociale. Elles sont également garantes de leur bien-être, coordonnent les différentes actions éducatives au sein des groupes en collaboration avec les équipes. Sources de projets novateurs, elles proposent aux équipes de nouvelles perspectives pour l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant. Elles assurent la continuité de la fonction de direction en cas d'absence de la directrice.

La **coordinatrice administrative et qualité** est la référente dans le domaine administratif et dans la démarche qualité. Elle assure la gestion administrative de l'établissement en collaboration avec la directrice.

Le **médecin** donne son avis sur l'admission de l'enfant, en assurant la visite médicale d'admission pour les enfants de moins de 4 mois, et est responsable avec la directrice de sa santé physique et psychique. Il vérifie que l'état de santé de l'enfant est compatible avec la vie en collectivité de la structure et que les vaccins obligatoires sont à jour. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des équipes et des parents. Des protocoles médicaux sont à disposition de l'équipe dans la structure. L'administration de tous les médicaments (y compris l'anti-fièvre et l'homéopathie) se fait uniquement sur présentation d'une ordonnance du médecin et sous la responsabilité de la direction.

Le référent santé et accueil inclusif (RSAI) est chargé :

- D'informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- De présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles d'urgence, d'hygiène, de soins, en cas de maltraitance (R. 2324-30);
- D'apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;
- De Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- D'assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que parents puissent être associés à ces actions Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, en coordination avec le responsable de l'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- De contribuer, en concertation avec le responsable de l'établissement, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- De procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des parents, à son initiative ou à la demande du responsable de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;
- De délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

La **psychologue** est garante de la santé psychique des enfants, de la liaison avec les établissements de soin si nécessaire et participe au travail en réseau avec les partenaires extérieurs lorsqu'il y a des mesures d'assistance éducative pour certaines familles. Elle a un rôle de soutien à la pensée, à la réflexion et à l'élaboration des questionnements autour des enfants accueillis et leur famille ainsi qu'auprès des professionnelles qui s'en occupent. Cela se traduit par :

- Des temps d'observation qui incluent des interactions avec les enfants ;
- Des temps de réunion avec les équipes par groupe d'âge pour aborder les situations, les enfants et leur développement psycho-affectif ;
- Des rendez-vous avec les parents, à leur demande ou sur suggestion du médecin ou toute autre personne qui l'estime pertinent de l'équipe encadrante ou des professionnelles elles-mêmes.

Le **psychomotricien** a en charge un groupe d'enfants qu'il suit tout au long de sa présence au multi-accueil ; dans ce cadre il est chargé :

- De favoriser leur intégration en collectivité et leur assurer santé, sécurité, éveil, épanouissement et bien être ;
- De mettre en œuvre des pratiques de soins individualisées et adaptées à chaque enfant en lien avec le médecin de la structure ;
- D'assurer la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou ayant un retard de développement ;
- D'utiliser des techniques de relaxation, d'expression corporelle ou plastique, d'éducation gestuelle, de jeux d'équilibre et de coordination ;
- De permettre à l'enfant de se réappropriier leur corps, d'apprendre à l'utiliser pour mieux communiquer.

L'**infirmière** est la référente dans le domaine sanitaire, médical, paramédical et hygiène. Elle assure un rôle de prévention et contribue au développement de l'enfant, en favorisant son autonomie et sa socialisation par la mise en place et la surveillance d'actions de soins, d'éveil en lien avec les professionnels, et de soutien en direction de ses parents. Elle met en œuvre les protocoles médicaux, gère le matériel d'urgence et la pharmacie. Elle s'assure du respect des normes d'hygiène dans la crèche.

L'équipe de terrain est composée de 5 auxiliaires de puériculture, et de 7 professionnelles titulaires du CAP Petite Enfance, appelées également assistante petite enfance.

Les **auxiliaires de puériculture** et les **assistantes petite enfance** assurent la vie quotidienne des enfants à l'EAJE. Elles sont les interlocuteurs privilégiés des parents et assurent les transmissions journalières. Elles prennent en charge l'enfant individuellement et/ou en groupe, en répondant à ses besoins. Elles assurent les soins quotidiens des enfants accueillis et organisent les activités d'éveil en lien avec les éducatrices de jeunes enfants. Elles veillent à la sécurité et au bien-être physique et affectif des enfants.

L'équipe du technique est composée de 3 **agents polyvalents** dont une professionnelle à mi-temps. Ils ont en charge l'hygiène et l'entretien des locaux ainsi que le fonctionnement de la lingerie et de la buanderie. Ils assurent les fonctions de réception, réchauffage et mise en plat des repas des enfants.

Les stagiaires :

L'établissement accueille des étudiants en formation des métiers de la petite enfance pour une période de stage. Cet encadrement nécessite pour les professionnels un investissement particulier et leur permet également de transmettre leur savoir. Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants, ils ne comptent pas non plus dans le taux d'encadrement. Nous donnons sa place au stagiaire parmi nous, lui permettant d'observer, de questionner, d'essayer et d'apprendre... Les familles sont informées de l'accueil de stagiaire par voie d'affichage et présentées à chaque nouvel étudiant.

Le nombre de personnels peut varier en fonction du nombre d'enfants présents au sein de la structure. **Le ratio d'encadrement est de 1 professionnel pour 5 enfants ne marchant pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.** Leur présence est organisée dans le cadre de planning prenant en compte l'amplitude horaire de la crèche. En cas d'absences cumulées de personnels, après mise en place des dispositifs de remplacements propres à l'établissement, des personnels volants ou des intérimaires peuvent apporter une aide complémentaire à l'équipe en poste.

b- Un accompagnement global pluridisciplinaire

Etablir un cadre de référence commun en équipe est la base sur laquelle se fondent nos pratiques.

L'équipe du multi accueil Clichy est dite « pluridisciplinaire ». En effet, l'équipe est constituée d'un groupe de professionnels de la petite enfance, et son travail s'articule autour d'un objectif commun : le bien-être des enfants et de leurs familles. On retrouve donc, des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des agents petite enfance (ayant souvent leur CAP AEPE), des agents polyvalents mais également un psychomotricien, un psychologue, un médecin. Ainsi, chaque professionnelle a ses connaissances propres et complémentaires du reste de l'équipe.

Ainsi, les savoir-faire (connaissances, concepts, valeurs, expériences), les pratiques professionnelles (comportement, rôles...) et la posture professionnelle (attitude, opinions...) relèvent de la responsabilité de chacun et permettent une prise de décision éducative cohérente auprès de l'enfant. Les échanges entre professionnels sont bienveillants et multiples pour viser une cohésion d'équipe.

La remise en question est parfois de rigueur afin de réajuster nos pratiques professionnelles et ainsi affiner notre expertise. C'est d'ailleurs grâce à ces échanges (en réunion, en formation, en analyse des pratiques) que nous pouvons progresser ensemble dans ce même but : accueillir l'enfant et sa famille.

La communication est le point d'orgue du travail d'équipe efficace. Les informations et observations peuvent facilement être transmises de manière très fluide. Des discussions informelles autour des enfants sont quotidiennes et nous travaillons en continu à œuvrer pour un accueil de qualité et individualisé dans la collectivité. Ainsi, le travail pluridisciplinaire s'incarne à travers des transmissions écrites et orales, en utilisant plusieurs supports (cahier de transmission, grille d'observations...) qui facilitent la communication entre collègues, mêmes avec ceux présents à temps partiel.

Des **réunions d'équipe** sont organisées mensuellement (par section). Il s'agit d'aborder en équipe l'organisation de la section, les différents projets ou de les faire émerger... Cette réunion permet également de préparer celle avec la psychologue ; de nommer les situations particulières de certains enfants ou observations qui seront abordées quelques jours plus tard. Ces réunions, sont souvent animées, par la directrice.

Des **réunions intersection** peuvent avoir lieu lorsque les sujets concernent l'ensemble de la crèche, ou bien des **réunions de pôle**, quand les informations ou situations se rapportent à deux sections travaillant ensemble. Ces deux types de réunions sont organisées en fonction des besoins.

Les **réunions avec la psychologue** ont lieu une fois par mois pour chaque groupe d'âge. Elle vise à partager en équipe des observations d'enfants, des interactions avec les familles, des situations vécues comme positives ou bien qui mettent l'équipe en difficulté. Cette instance permet de pointer l'évolution des enfants, ou questionnements sur la stagnation du développement. Au demeurant, cette réunion permet de faire du lien entre la place du professionnel imprégné dans le quotidien, et des regards extérieurs, en contribuant à la prise en charge globale de l'enfant. En effet, elle participe à un travail d'ajustement quant aux réponses apportées en fonction des besoins physiques et psychiques des enfants.

Durant les **réunions pluridisciplinaires** les EJE, la psychomotricienne, le médecin, la psychologue et la directrice, participent. Il s'agit de faire un état des lieux de certaines situations, de croiser les regards, d'une mise en commun pour faciliter la prise en charge et l'orientation des enfants et des familles. Nous déterminons un ordre du jour au préalable et nous échangeons. Ces réunions ont lieu une fois par trimestre et plus si besoin.

Les **groupes d'analyse des pratiques** (GAP) permettent aux directrices de chaque établissement de se réunir trois fois par an pour évoquer les difficultés et/ou situations qui posent questions au sein de chaque équipe. Ces temps d'échange et d'élaboration sont indispensables pour permettre la prise de recul nécessaire à la gestion d'un EAJE.

L'ensemble de ces réunions permettent de partager un retour d'expérience sur des situations en particulier, d'ajuster les pratiques et, ainsi, d'apporter une amélioration continue. L'objectif commun étant de maintenir une qualité d'accueil et d'accompagnement par une capacité réflexive constante, en instaurant les échanges sur les bonnes pratiques pour préserver la cohésion d'équipe.

Dans cette continuité, nous organisons 4 journées pédagogiques par an. Ces réunions sont des moments attendus par l'équipe et essentielles au bon fonctionnement de la structure. Ces journées donnent l'opportunité de réfléchir, notamment, sur des pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d'équipe. Elles sont parfois animées par différents intervenants autour du développement de l'enfant et de pistes de travail pour les professionnels. Les thèmes sont proposés en fonction des besoins de l'équipe et certaines, notamment autour de la sécurité, sont obligatoires. Ces formations respectent essentiellement Datadock et Qualiopi, gage de qualité des organismes choisis par l'association.

En effet, nous savons que la formation continue est un enjeu fondamental de notre société. Les découvertes se font tous les jours et l'environnement de l'enfant est crucial pour son développement. C'est pourquoi, pour garder cette cohérence, la motivation des équipes et pour permettre aux professionnels d'être acteur de leur carrière, la formation est au centre des pratiques (en interne ou avec des intervenants extérieurs). Elles permettent de faire des rappels, des mises à jour quant aux connaissances sur le développement de l'enfant, et ainsi de contribuer à la mise en œuvre du projet d'établissement.

III/ Inclusion

A- Du côté de la famille

1- A Vocation d'Insertion Professionnelle

Dans le monde de la Petite Enfance, il est une évidence que l'enfant est au cœur de nos préoccupations. Nous concourons, en tant que professionnel à son bien-être en nous basant en premier lieu sur ses besoins.

L'enfant n'existe pas seul, il s'accompagne de sa famille. Considérant la relation comme base primordiale du développement de l'enfant, les professionnels s'attachent à la rendre la plus stable possible, dont leur rôle est de veiller à l'accueil et l'accompagnement de ce petit d'homme.

Accueillir un enfant seul se profile comme impossible, accepter que pour amener l'enfant à s'élever il faut se trouver en présence d'une famille (biologique ou non), ou des substituts familiaux. Ainsi, il se dessine d'appréhender la relation parent-enfant et de s'attarder sur leurs interactions.

Ainsi, prendre en considération cette relation est indispensable dans l'accueil car il permet de s'ajuster à l'enfant, à la famille, et de pouvoir les accompagner au plus près de leurs besoins. Chacun venant avec son histoire, sa construction propre, son identité, ses valeurs, ses principes... Tenir compte de cette relation nous permet, de nous ajuster à l'être que nous percevons, celui qui se trouve en face de nous, et d'accompagner le parent dans ses fonctions, au travers du développement de l'enfant.

C'est pourquoi, à plus forte raison, considérer la relation parent-enfant dans l'accueil individualisé va soutenir le développement et donc le bien-être de l'enfant. Partant du postulat que chacun est singulier, l'accompagnement doit l'être tout autant que l'accueil est pensé.

C'est dans cette démarche que s'inscrit le dispositif A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP). Créé par France Travail (anciennement Pôle Emploi) et la CNAF, dont la mission première est de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche.

Il s'agit d'une politique d'accompagnement pour mettre en lien les partenaires locaux, avec une offre de service destinée à un public vulnérable (détaillé ci-après) en assurant un accompagnement dans un parcours d'insertion principalement à visée professionnelle ou permettant de lever les freins sociaux pour y parvenir.

De façon plus concrète c'est un label qui permet aux familles de jeunes enfants en situation de chômage ou d'insertion, de disposer d'un mode d'accueil pérenne pour rechercher activement un emploi. Pour ce faire, nous proposons une réponse d'accueil adaptée et un accompagnement personnalisé en vue de leur intégration durable sur le marché du travail, ou de s'inscrire dans une formation. Nous portons une attention particulière aux familles les plus fragilisées, aux parents éloignés de l'emploi et volontaires pour s'engager dans une démarche active de recherche d'emploi. Ce dispositif permet en particulier de lutter contre l'exclusion du travail des femmes. En effet à la crèche Clichy, nous accueillons beaucoup de familles monoparentales, dont les femmes souhaitent, et ont besoin de, retrouver un emploi.

Ce dispositif se matérialise et se formalise par un contrat tripartite signé et symbolisant l'engagement réciproque entre le parent, la multi accueil et France Travail.

Ainsi, le multi accueil Clichy agit comme un levier vers l'emploi.

2- Mixité sociale

Ce multi-accueil reflète le quartier dans lequel il est implanté. Une véritable image du « Vivre ensemble ». L'accueil des enfants à la crèche Clichy participe ainsi au développement social, économique, culturel et à la qualité de vie des habitants du quartier et donc du 17^{ème} arrondissement de Paris. Chaque enfant est accueilli comme un être en construction et en devenir, sans distinction liée au sexe, à l'origine ethnique, à la religion, à la catégorie socio professionnelle des parents ou à une éventuelle condition physique. L'accueil est individualisé et inclusif pour chaque enfant et chaque famille, grâce à un accompagnement spécifique.

En effet, nous accueillons toute famille :

- Des familles bénéficiant de minimas sociaux (du RSA, ou vivant sous le seuil de pauvreté (coût de la crèche strictement inférieur à 1€ de l'heure) ...)
- Des familles vivant dans des hôtels sociaux et logés par le 115
- Des familles plus aisées
- Des familles n'éprouvant pas de difficultés financières, familiales, environnementales ou sociales...
- Des familles nécessitant l'accompagnement d'assistants sociaux, ou d'associations tel que les bébés restau
- Des familles de la classe dite « moyenne »
- Des familles mineures
- Des familles monoparentales
- Des familles en situation de précarité (au niveau familial, social, environnemental, économique...)
- Des familles ayant besoin d'étayage en terme d'accompagnement éducatif et affectif en direction de leurs enfants (souvent dirigée par la PMI)

Quel que soit la famille que nous accueillons, notre mot d'ordre demeure le respect.

Nous mettons en exergue l'entraide et la solidarité, que ce soit entre les professionnels ou entre les familles. Nous ne pouvons exister seul, la crèche représente un collectif dans lequel chacun a sa place, sa fonction, son rôle et son statut incarnés par la personne et façonnée de son vécu. Tout comme nous observons que la crèche, proposant autant de rencontres que de familles, se retrouve source de possibilités de garde (ex : Deux familles monoparentales s'entraident pour aller chercher les enfants mutuellement).

La crèche incarne un lieu de socialisation où chacun se rencontre, s'aborde et échange. Les enfants font connaissance avec toutes les vicissitudes que cela comporte (morsure, taper, tirer les cheveux, mélange des microbes...), mais avant tout et surtout ces moments uniques de partage, d'indifférenciation, de réciprocité, d'anecdotes quotidiennes, et d'évolution ! Le multi-accueil propose ainsi une familiarisation à l'Autre dans le cadre de la collectivité précédant l'entrée à l'école.

Pour certaines familles la langue Française n'est pas acquise ou en cours de perfectionnement. Pour les enfants et les parents nous constituons donc ce lieu d'éveil à la langue Française. Tel que nous accueillons le multiculturalisme, la langue maternelle de la France devient donc une aide inconsciente, à l'(a) (ré)insertion sociale et professionnelle. Beaucoup de temps et d'investissement sont nécessaires afin de contribuer ensemble, à l'accompagnement de ce petit être en devenir, mais également à la possibilité pour le parent d'engager son insertion dans la société (cf dispositif AVIP).

Par ailleurs, nous engageons notre responsabilité morale. En effet, nous nous employons à garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, et nous nous mobilisons pour revêtir d'un aspect préventif. Il ne s'agit pas là de se proclamer détenteur du savoir et de la connaissance de la Petite Enfance - le parent est celui qui connaît le mieux son enfant – cependant, nous n'excluons pas notre formation. Les savoirs emmagasinés et les expériences qui en ont découlé nous ont propulsé dans une dynamique de prévention auprès des familles.

Une liste non exhaustive peut citer quelques-uns de nos devoirs :

- Alerter concernant les accidents domestiques (ex : enfant seul en hauteur, tel la table de change ; les boucles d'oreilles sont interdites à la crèche et nous en expliquons le sens, qui est d'une manière générale reproduit à la maison...).
- Attirer l'attention concernant les protocoles médicaux (mettre les antibiotiques reconstitués au réfrigérateur, les PAI (projet d'Accueil Individualisé...)).
- L'importance de donner la même attention à tous les enfants de la fratrie : différence culturelle dans l'éducation entre fille et garçon, mais exprimant les mêmes besoins d'attachement et de considération, comme précédemment développé.

Le travail en équipe pluridisciplinaire vient également étayer ces propos. D'autant que nous nous engageons dans nos pratiques et nos attitudes à ne pas être dans le jugement, à nous placer dans une posture d'écoute et d'empathie afin de créer une relation de confiance, à ne pas faire de discours moralisateur...

Tout ceci démontre que nous œuvrons dans un même objectif.

La mixité sociale, valeur et projet défendu au sein de la crèche Clichy, revêt ainsi, un certain nombre d'aspects qualitatifs. L'intérêt majeur est de promouvoir la tolérance et d'être un enjeu considéré comme un levier pour combattre et flouter les inégalités sociales dès le plus jeune âge. Quoi de mieux que la crèche pour cela ?

B- Du côté de l'accueil de l'enfant

1- Handicap

La loi de 11 février 2005 définit le handicap comme ceci : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »¹

L'accueil des enfants en situation de handicap, ou atteint de maladie chronique est un droit fondamental affirmé par l'ensemble des textes législatifs en vigueur. Un enfant âgé de deux mois et demi à trois ans peut être inscrit en collectivité. Favoriser l'inclusion, c'est accueillir chaque enfant avec ses différences, ses potentiels et encourager le vivre ensemble bénéfique pour tous.

La notion de handicap est complexe car multiple. Seule la réalité, le cas concret, permet de comprendre et d'adapter nos pratiques professionnelles. C'est pour cela qu'il est essentiel de penser

¹https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006157554/#LEGISCTA000006157554

l'accueil d'un enfant porteur de handicap en équipe pluridisciplinaire réunissant parents, référent accueil inclusion, médecins ainsi que la psychologue et/ou travail sociaux qui interviennent auprès de l'enfant et sa famille. L'équipe peut ainsi répondre aux besoins de l'enfant au quotidien. Il est également essentiel de définir avec la famille, le meilleur emploi du temps possible car l'enfant peut être amené à voir d'autres professionnels du secteur médico-social. C'est-à-dire d'éviter, autant que faire se peut, le morcellement dans une journée d'accueil afin que l'enfant puisse trouver des repères durables.

Le handicap avéré

A la crèche Clichy, nous pouvons accueillir un enfant porteur de handicap dans la mesure où les professionnelles savent de par leur formation et leur capacité d'adaptation, accueillir chaque enfant en fonction de ses spécificités. Le RSAI est un interlocuteur privilégié auprès de la triade : parent, enfant et professionnelles. Une période de familiarisation/adaptation est construite sur mesure en fonction des besoins d'accueil de l'enfant et de ses parents.

De plus, l'aménagement de l'espace est pensé en fonction des besoins de l'enfant pour faciliter les déplacements et l'activité de chacun. A la crèche Clichy, l'accès aux différents espaces est rendu possible grâce à sa configuration : la salle des bébés-moyens est au rez-de-chaussée et la section des moyens-grands accessible par un ascenseur. Une salle de plein pied est située au premier étage facilitant ainsi les déplacements de l'enfant et des professionnels.

Par ailleurs, il est important de souligner que malgré la capacité d'adaptation des professionnelles du secteur de la petite enfance, un soutien doit leur être apporté pour répondre aux besoins d'accueil d'un enfant porteur de handicap. En effet, ce soutien peut être apporté, en premier par le RSAI, le médecin et au travers de formations spécifiques. Un PAI est mis en place si nécessaire.

Le handicap en cours de détection

L'enfant de 0 à 3 ans est en perpétuelle évolution tant sur le plan moteur que sur le plan psychique et affectif. Cette période peut être également accompagnée de questionnements et de doutes concernant son développement.

En effet, les parents se demandent souvent « si cela est normal », ou « s'il fait comme les autres » car il est difficile de savoir si son enfant est dans la « norme ». Du côté des professionnels, il peut y avoir des questionnements sur le comportement d'un enfant en particulier.

Lorsqu'il s'agit d'un comportement inhabituel, il est essentiel d'être prudent et de laisser le temps à l'enfant d'évoluer à son propre rythme en veillant à mettre en place avec les professionnelles référentes de l'enfant, des actions qui permettent de passer de l'intuition à des faits concrets. Concrètement, si des parents ou des professionnels font part de leur doute sur le développement d'un enfant :

- Discuter et échanger en équipe pluridisciplinaire des faits évoqués, avec la psychologue, la psychomotricienne, les EJE ainsi qu'avec le médecin/référent santé et inclusion, la directrice, la coordinatrice.
- Recueillir à l'écrit les faits décrits par les parents et/ou les professionnelles afin de pouvoir dater et objectiver les dires. Questionner les parents pour savoir comment cela se passe à la maison.

- En fonction des réponses apportées par le référent santé et inclusion, utiliser le livret mis au point par le gouvernement « Livret de détection des signes d'un développement inhabituel chez les enfants de – de 7 ans ». Cet outil est une amorce pour les professionnels qui vont prendre en charge en amont l'enfant et sa famille. Le RSAI le transmettra à la famille lors d'un rendez-vous prévu à l'avance.
- Prévoir en parallèle un rdv avec le médecin de la crèche et/ou le psychologue et la directrice afin de discuter avec la famille des orientations possibles si besoin.
- Evaluer la situation en équipe pour préparer l'accueil de l'enfant selon les besoins de la famille (mis en place d'un PAI si besoin, accueil ponctuel, accompagnement de l'enfant, des parents...).

Du côté du gestionnaire, il est possible de solliciter dans le cadre de fonds « publics et territoires » (FPT) un soutien financier de la CAF. En effet, le cahier des charges de 2023 donne différentes orientations prioritaires à Paris. L'axe 1 est de réduire les inégalités territoriales et sociales en soutenant le développement de l'accès des enfants et des jeunes en situation de handicap aux services et structures de droit commun (EAJE et ALSH).

2- Projet d'Accueil Individualisé

Le **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** définit le cadre d'accompagnement d'un enfant nécessitant un accueil et des soins spécifiques. Il est notamment mis en place pour les enfants en situation de handicap avec des troubles de la santé associés ou souffrant de maladie chronique. Le Projet d'accueil individualisé permet d'inscrire la crèche dans l'écosystème de soins de suivi global de l'enfant : il est mis en place dans le cadre d'un travail commun entre l'équipe de crèche et l'équipe médicale de référence de l'enfant.

La circulaire du projet d'accueil n°2003-135 du 18/09/2003 (bulletin officiel n°34 du 8/09/2003) spécifie :

« Il est important d'adapter le projet d'accueil individualisé à chaque pathologie, chaque cas individuel et de n'inclure que ce qui est indispensable à l'enfant concerné. Il convient de l'actualiser chaque année. Afin de respecter le code de déontologie aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document. Avec l'accord de la famille, toutes informations pouvant être utiles à la prise en charge de l'enfant seront jointes au projet. »

« Les informations qui relèvent du secret médical seront placées sous pli cacheté et adressées avec l'accord des parents au médecin désigné par la collectivité qui accueille l'enfant ou l'adolescent. »

Ce document est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants (des parents, de l'équipe, du médecin de la crèche, médecin traitant et du spécialiste qui suivent l'enfant et ce, dans l'intérêt d'un accueil cohérent de l'enfant.

Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant, au sein de l'établissement.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille. Il est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Le document est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement. Il est ensuite communiqué aux personnes de la communauté éducative : Ensemble des élèves et des personnes qui participent à l'action éducative dans les établissements scolaires : personnel de l'établissement (d'enseignement, de direction, technique, etc.), parents d'élèves, représentants des élèves et des parents d'élèves, et autres acteurs institutionnels concernées.²

Les besoins thérapeutiques de l'enfant ou de l'adolescent sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant ou l'adolescent pour sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir des informations sur les points suivants :

- Régimes alimentaires à appliquer
- Conditions des prises de repas
- Aménagements d'horaires
- Dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant ou de l'adolescent
- Activités de substitution proposées

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre. Le PAI peut aussi être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie ou en prévision d'un voyage ou d'une sortie scolaire.

A la crèche Clichy, le PAI nous permet d'adapter nos plannings, ou de nous équiper de matériels spécialisés lorsque c'est nécessaire (chambre d'inhalation, procliv...), pour soutenir le bien-être et le bon développement de l'enfant. **L'équipe pluridisciplinaire a pour mission d'enrichir et de soutenir le travail réalisé par l'équipe** afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et de sa famille. Il est impératif que le PAI soit accessible en section et que l'équipe soit formée pour le mettre en pratique. Lors de l'arrivée d'une nouvelle professionnelle, il est impératif que cette information lui soit transmise immédiatement.

IV/ Développement durable

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus ignorer les enjeux environnementaux de notre planète. En effet, nous nous devons de prendre en compte les rapports sur le réchauffement climatique et de l'impact de l'activité humaine sur l'évolution du climat. S'inscrire dans une démarche de développement durable est l'affaire de tous. A la crèche Clichy, à notre échelle, nous participons à l'avenir de notre société. Il s'agit donc de sensibiliser les enfants et les parents, en impulsant la réflexion autour du développement durable et en modifiant les états d'esprit qui participeraient à la préservation de notre planète afin que tout cela concoure à une prise de conscience générale.

A ce titre, nous mettons en place différentes actions :

- Des activités avec des éléments de récupération sont proposées aux enfants de tout âge. C'est donner une seconde vie à des matériaux d'usage quotidien tels que les boîtes de lait, les bouchons, les rouleaux de sopalin... les parents sont sollicités lorsque nous faisons des quête d'objets de récupération.

En effet, à l'heure où la société prône le DIY (« Do It Yourself » = « Faire soi-même »), il semble important, qu'en tant qu'établissement d'accueil du jeune enfant, nous puissions nous enraciner également dans cette dynamique de recyclage. Au regard des événements écologiques actuels nous

² <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21392>

communiquons l'idée de récupération de divers matériaux pour les proposer aux enfants en activité ou en jeu libre. Cela permet tout d'abord au professionnel de faire preuve de créativité dans ses propositions, mais aussi de développer pour les enfants leur capacité d'imagination, en amplifiant leurs moyens d'exploration et d'expérience. Le recyclage permet de multiplier les possibilités de jeux dans un budget quasi nul en détournant les objets et en leur offrant une seconde vie. Chaque objet peut devenir ce que nous voulons, ce que l'enfant veut, ce que le professionnel propose, ou ce qu'il en fait comme décorations. Place à l'originalité !

Rien ne se jette tout se transforme !

- La réduction des déchets et plus particulièrement du gaspillage alimentaire. Nous faisons les commandes auprès de notre prestataire au plus près des besoins, donc au plus près du nombre d'enfants accueillis par jour. Dans cette continuité, nous veillons à la gestion des stocks (petits pots, compotes, yaourts...). Ainsi, lorsque la date de péremption approche, nous ne commandons pas de repas (gouter ou déjeuner) et nous utilisons le stock afin de ne pas jeter ce qui peut être consommé.
- Notre prestataire en restauration a arrêté d'utiliser des barquettes en plastique au profit de barquette en carton. Les barquettes en plastiques fournies avant ce changement, étaient réutilisées pour des ateliers avec les enfants.
- Une partie de l'alimentation des enfants est issue de l'agriculture biologique.
- Nous utilisons du linge en tissu en respectant scrupuleusement le circuit du propre et du sale afin de limiter les machines inutiles. Seules les sur chaussures demeurent en jetable mais nous les utilisons jusqu'à détérioration.
- En 2020, nous avons fait l'achat de gourdes pour les professionnelles afin de limiter les bouteilles en plastiques.
- Le tri sélectif est en place à la crèche, et permet ainsi le recyclage du papier, du carton, du verre et du plastique.
- Nous avons la chance de rencontrer des familles qui nous font des dons (majoritairement des vêtements, mais parfois des jeux également). En fonction de nos besoins nous gardons, ou nous proposons à nos collègues des autres crèches ou des CHRS, ou bien à des associations. Ainsi, nous faisons vivre le troc inter-crèche et partenarial.
- Nous remplaçons au fur et à mesure la vaisselle en plastique par des matériaux sans perturbateurs endocriniens, tel que l'inox. En effet, les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La petite enfance étant une période de vulnérabilité importante, nous nous engageons dans l'amélioration environnementale.
- Utilisation de produits naturels (tel que le vinaigre blanc)

- Un atelier jardinage est un projet mené dans la section des grands chaque année, à l'arrivée du printemps. Les enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes et donc de la vie.
- A défaut d'avoir un espace extérieur, les sorties sont organisées, notamment au parc, ce qui permet de compléter l'éveil à la nature.

Ces actions sont menées dans la verbalisation, l'échange et la communication auprès des familles, afin de mettre en exergue les petits gestes du quotidien qui peuvent changer beaucoup et protéger notre environnement.

Conclusion

Le multi-accueil est un lieu de diversité dans le sens large. En effet, nos missions principales sont de veiller à la mixité sociale et à l'inclusion mais également de permettre aux familles d'associer vie professionnelle et vie personnelle. Grâce à une équipe de professionnelles accueillantes et disponibles, nous assurerons la sécurité affective du jeune enfant et nous soutenons les familles dans leurs fonctions parentales au quotidien.

Face aux défis environnementaux qui nous attendent, nous agissons pour développer des comportements plus responsables et durables en intégrant les familles et les enfants à nos projets de vie collective. Cette préoccupation écologique fait partie de nos questionnements au quotidien.

Nous avons pour objectif d'améliorer plusieurs axes dans le but de rester dans une démarche active de réflexion et d'évolution de notre mode d'accueil.

Afin de poursuivre et d'enrichir cette dynamique d'ouverture, l'étape supplémentaire consiste à générer des échanges entre les structures du réseau et avec des partenaires extérieurs.

Nous souhaitons également, mettre en place le compostage, développer un partenariat avec les ressourceries et passer complètement au linge en tissu.

Les formations médicales et médico-sociales concernant, notamment, le thème du handicap s'avèrent être plus nombreuses afin de développer nos connaissances sur le sujet et ainsi répondre au plus près des besoins spécifiques de certains enfants.